



## **MODALITES TECHNIQUES ET CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIERE AU BAFA**

La Ville de REVIN finance le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) afin de favoriser l'accès à cette formation. En effet, l'obtention du BAFA nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous. Elle permet à son titulaire de disposer de connaissances solides en matière d'animation et d'appréhender avec professionnalisme les accueils de loisirs.

Dans le but de favoriser la formation des jeunes dans ce domaine et afin de disposer de personnel qualifié, la Ville de Revin a mis en place le dispositif « Aide financière au BAFA », en complément des aides attribuées par les autres organismes (CAF, Conseil Départemental). La Ville participe au coût de la formation (session de base et d'approfondissement du BAFA), déduction faite des autres aides versées.

La Ville de Revin finance 3 BAFA maximum par an.

La commission Jeunesse et Sports instruit les demandes d'aide et propose au Conseil municipal l'attribution de l'aide. La décision relève du Conseil municipal.

Les dossiers sont recevables jusqu'au 30 avril pour l'année en cours.

Cette aide financière s'adresse aux revinois et est attribuée selon les modalités techniques et financières suivantes :

- avoir 16 ans révolus au premier jour de la formation de base BAFA
- habiter Revin
- être motivé pour obtenir le BAFA
- effectuer les démarches administratives auprès des organismes attribuant une aide financière au BAFA
- remplir le dossier de demande d'aide de la Ville de Revin qui sera étudié par la commission jeunesse et sports qui proposera la liste des bénéficiaires au regard de la motivation du demandeur. Des membres du service jeunesse de la Ville participeront à cette commission, avec voix consultative. La décision relève du Conseil municipal.
- en cas d'obtention de l'aide financière au BAFA, le bénéficiaire signe une Charte d'engagement avec la Ville par laquelle il s'engage à travailler bénévolement durant 3 semaines l'été en ALSH la 1<sup>ère</sup> année, et il s'engage à travailler contre rémunération durant 3 semaines l'été en ALSH l'année suivante.
- l'aide financière est versée directement sur le compte de la structure habilitée à dispenser la formation BAFA, choisie par le bénéficiaire

- à la date de signature de la Charte, le bénéficiaire doit valider sa session de base et d'approfondissement dans les délais imposés par la réglementation jeunesse et sports
- si le jeune ne respecte pas ladite convention, celle-ci sera annulée de plein droit. Le jeune ou ses ayant-droits ne pourront obtenir le paiement de l'aide et les frais engagés seront à leur charge sans aucun recours possible contre la Ville

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Hafid Zeghdane, au service jeunesse et sports de la Ville au 03.24.41.59.5



DOSSIER DE DEMANDE D' AIDE  
FINANCIERE AU BAFA

**Bénéficiaire:**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse complète : .....  
.....  
08500 REVIN  
Téléphone : ...../...../...../...../..... Portable : ...../...../...../...../.....  
Mail : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....  
Age : .....

**Situation familiale :**

Célibataire  Marié(e)  
 Vie maritale  Autre, précisez : .....  
.....  
Nombre d'enfants à charge : .....

**Situation sociale :**

**Condition de logement :**

Autonome  Hébergé(e) chez les parents  
 En foyer  
 Autre, précisez : .....  
.....

**Ressources :**

Familiales  Personnelles  
 Conjoint  
 Autres, précisez : .....  
.....

**Situation scolaire ou professionnelle (joindre les justificatifs)**

- Lycéen  Etudiant
- Niveau d'études : .....
- Salarié depuis : .../.../.....      Type d'emploi : .....
- Demandeur d'emploi depuis le : .../.../.....
- Apprentissage depuis le : .../.../.....
- Formation professionnelle
- Sans emploi autorisation parentale du mineur

**Pourquoi souhaitez-vous passer le BAFA ? Quelles sont vos motivations ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Pour vous quel est le rôle d'un animateur ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Qu'est-ce qu'on attend d'un animateur ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Avez-vous de l'expérience dans le domaine de l'animation ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Quel est votre projet professionnel ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Avez-vous sollicité d'autres aides financières ? (CAF, Conseil départemental...)

OUI

NON

Si oui, quel est le montant des aides accordées ?

.....  
.....  
.....

Signature du demandeur :  
*(avec mention « lu et approuvé »)*

Signature des parents :  
*( Si demandeur mineur)*

## **Documents à joindre OBLIGATOIREMENT :**

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone,...)
- Copie de la carte d'identité recto-verso
- Une photo récente
- Copie de la carte de Sécurité sociale
- Copie des aides accordées par d'autres organismes (CAF, Conseil départementale...)
- Autorisation parentale pour l'enfant mineur

**Vous pouvez joindre tout document qui vous semble nécessaire.**

**Remise du dossier** : Mairie de Revin  
54 rue Victor Hugo  
08 500 Revin  
**03.24.41.55.65**